

Conseil Municipal - Comité d'Hygiène et de Sécurité - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la séance du 10 juillet 1995, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Il y aurait lieu d'y apporter une modification : en cas d'empêchement du Maire, la présidence de cette instance serait assurée par M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint chargé des Ressources Humaines.

De plus, il convient de compléter la liste des délégués suppléants. En effet, il manque un membre.

En conséquence, je vous propose que les représentants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité soient les suivants :

Président : M. le Maire ou son représentant pris parmi les délégués titulaires : M. DAHOUI

Délégués titulaires : sans changement

Délégués suppléants : ajouter Mme CUENIN.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

M. BONNET : Pour le délégué suppléant ajouté, est-ce lié à une démission ou à une autre raison ?

M. VUILLEMIN : C'est un oubli dans la délibération qu'on a prise début juillet.

M. LE MAIRE : On ajoute donc Mme CUENIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.